



## Convention sur la diversité biologique

Distr.  
GÉNÉRALE

CBD/WG2020/3/1/Add.2  
19 mai 2020

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

GRUPE DE TRAVAIL À  
COMPOSITION NON LIMITÉE SUR LE  
CADRE MONDIAL DE LA  
BIODIVERSITÉ POUR L'APRÈS-2020  
Troisième réunion  
À déterminer

### NOTE DE SCÉNARIO

*Note des coprésidents, M. Francis Ogwal (Ouganda) et M. Basile van Havre (Canada)*

#### I. INTRODUCTION

1. Les préparatifs de la première et deuxième réunion du Groupe de travail sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ont été facilités par une note de scénario. En ce qui concerne la troisième réunion du Groupe de travail, certains d'entre vous ont souligné qu'il serait utile de proposer une note de scénario plus tôt et couvrant une période plus longue. Afin de répondre à cette demande, nous avons élaboré cette note de scénario afin de vous fournir des informations sur les attentes, le processus menant à la troisième réunion du Groupe de travail et sur nos perspectives concernant la manière dont les travaux relatifs à la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application contribueront à l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Cette note de scénario a été élaborée en consultation avec le président de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, avec le président de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, le Secrétariat ainsi que le Bureau de la Conférence des Parties.

2. Cette note de scénario pourrait être mise à jour après la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application afin de tenir compte des résultats de ces réunions et de fournir des informations supplémentaires sur nos attentes pour la troisième réunion du Groupe de travail. Nous continuerons également à travailler en étroite collaboration avec le Bureau de la Conférence des Parties et, à cet égard, nous vous prions de nous transmettre vos préoccupations et questions par l'entremise de vos représentants régionaux du Bureau. Nous vous encourageons également à porter toute question ou préoccupation concernant l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 directement à notre attention le plus rapidement possible.

#### II. CONTEXTE

3. Tout d'abord, il est important de prendre en compte l'impact de la crise du COVID-19. Nous apportons notre soutien à ceux et celles qui souffrent ainsi que nos condoléances aux personnes qui ont perdu des êtres chers. Cette crise a déjà eu un impact sur notre travail (en repoussant les réunions des deux organes subsidiaires) et ses effets pourraient nous affecter davantage. Cependant, il est impératif de poursuivre nos tâches, de nous adapter à ces retombées négatives et de profiter des opportunités qui se présentent (plus de temps pour préparer les grandes réunions). Nous pensons qu'il est important de poursuivre notre travail en vue d'une date butoir. Vous verrez ci-dessous qu'un plan raisonnable a été

élaboré pour atteindre nos objectifs. Le Bureau de la Conférence des Parties organise des téléconférences mensuelles pour examiner la situation à la lumière de l'évolution de la pandémie et, en fonction de leurs décisions, il est possible que nous devrions ajuster notre plan.

4. Ensuite, il est également important de se rappeler de notre position dans le processus de négociation : la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application sont les dernières occasions pour ces organes de fournir des avis techniques et des recommandations au processus. Il est donc important de veiller à ce que ces contributions soient utiles et puissent être facilement prises en compte par le Groupe de travail.

5. Comme vous vous souvenez, le Bureau de la Conférence des Parties a prié l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques de contribuer à l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et de soutenir les travaux du Groupe de travail à composition non limitée. En outre, l'Organe subsidiaire chargé de l'application a été prié de contribuer, à sa troisième réunion, à l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, tel qu'élaboré par le Groupe de travail à composition non limitée, et de le compléter par des éléments en ce qui concerne les moyens d'appuyer et d'examiner l'application.

6. De plus, lors de sa deuxième réunion, le Groupe de travail a notamment invité l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques d'effectuer un examen scientifique et technique de la version actualisée des objectifs et des cibles, des indicateurs et des données de références du projet de cadre mondial pour la biodiversité ainsi que du projet de cadre de suivi. En entreprenant cet examen, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques devrait identifier :

- (a) Les composantes des cibles et objectifs pour lesquels des indicateurs de performance existent ou sont facilement accessibles ;
- (b) Les composantes pour lesquelles il n'existe pas d'indicateurs ;
- (c) Composantes manquantes ;
- (d) Si la réalisation des cibles résulte à la concrétisation de cette vision et, dans le cas où les cibles comprennent des éléments numériques et des séries, l'Organe subsidiaire doit fournir des conseils sur les chiffres et les séries qui permettront cette concrétisation.

### **III. VINGT-QUATRIÈME RÉUNION DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES**

7. Nous avons collaboré étroitement avec le Secrétariat et le président de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques afin d'élaborer un processus solide et une liste complète des documents pour faciliter les travaux de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Afin de soutenir l'objectif mentionné ci-dessus, les documents suivants sont en cours de préparation :

- (a) Des tableaux de cadre de suivi mis à jour (un pour les objectifs, un pour les cibles) contenant :
  - (i) Deux colonnes qui présenteront les objectifs et cibles actualisés et leurs composantes en fonction des résultats de la deuxième réunion du Groupe de travail ;
  - (ii) Deux colonnes élaborées par le Secrétariat qui présenteront les éléments et les indicateurs de suivi ;
- (b) Un document présentant des informations scientifiques, techniques et technologiques (y compris des données de référence) afin d'appuyer l'examen du projet de cadre (élaboré par le Secrétariat) ;

(c) Un glossaire mis à jour ;

(d) Un projet mis à jour de l'élément du cadre relatif à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques. Ce projet place essentiellement la première colonne des tableaux mentionnée au point (a) dans un format textuel ;

(e) Un document contenant des éléments mis à jour du projet de cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Ce document est inclus afin de fournir un contexte complet pour l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et pour l'Organe subsidiaire chargé de l'application.

8. Nous espérons que l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques ne négociera par les objectifs et cibles du projet de cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, mais sera plutôt en mesure de fournir des orientations sur les composantes des objectifs et cibles, des éléments de suivi et des indicateurs (tirés des projets de cadre de suivi mis à jour) pour l'élaboration plus poussée du projet de cadre et pour identifier les implications et les questions relatives à la mise en œuvre.

9. Puisque nous disposons de temps supplémentaire en raison du repoussement de la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, les documents mentionnés dans les points (a) et (b) feront l'objet d'un processus d'examen par les pairs en juin. À ce stade, nous proposerons une série de séminaires pour vous informer sur ces documents. Les versions finales et révisées de ces documents seront publiées six semaines avant la réunion.

10. Le document mentionné dans le paragraphe ci-dessus 7(d) sera publié six semaines avant la réunion dans les six langues officielles des Nations unies.

11. Des informations supplémentaires sur la documentation relative à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques sont fournies dans l'ordre du jour provisoire annoté de la réunion ([CBD/SBSTTA/24/1/Add.1](#)).

#### **IV. TROISIÈME RÉUNION DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE L'APPLICATION**

12. En réponse à diverses décisions de la Conférence des Parties lors de sa troisième réunion, l'Organe subsidiaire chargé de l'application abordera un certain nombre de points étroitement liés à l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Il s'agit de points importants relatifs aux moyens de mise en œuvre, aux conditions habilitantes, à la responsabilité et la transparence, comme la mobilisation des ressources, les mécanismes financiers, le renforcement des capacités, la coopération scientifique, le transfert des technologies, la gestion des savoirs, le Centre d'échange, les communications, les mécanismes de planification, de rapport, évaluation et examen de la mise en œuvre, l'intégration de la biodiversité au sein et à travers tous les secteurs, ainsi que d'autres actions stratégiques visant à améliorer la mise en œuvre et la coopération avec d'autres conventions, organisations internationales et initiatives connexes. L'Organe subsidiaire prendra également en compte les éléments du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 relatifs à l'Article 8(j) et aux dispositions connexes, à la biosécurité, à l'accès et au partage des avantages conformes aux décisions de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties aux Protocoles.

13. Nous avons également travaillé en étroite collaboration avec le Secrétariat et le Président de l'Organe subsidiaire chargé de l'application afin d'assurer que la portée et l'orientation des points pertinents de l'ordre du jour conduisent aux résultats souhaités en ce qui concerne le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Concernant la troisième réunion de l'Organe subsidiaire, nous n'avons pas besoin de préparer des documents spécifiques. Notre objectif est plutôt de nous assurer que les différents processus (tels que les groupes d'experts) s'alignent de façon optimale.

14. Puisqu'il s'agit de la seule occasion prévue pour l'Organe subsidiaire chargé de l'application de contribuer au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, nous encourageons l'Organe subsidiaire

d'apporter des recommandations concrètes liées à l'élaboration du cadre et des décisions qui y sont associées pour la Conférence des Parties à sa quinzième réunion.

## V. EXPOSÉ INFORMEL

15. Un exposé informel sera présenté aux délégués participants à la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et à la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application (la durée, la date et l'heure sont en cours de discussion avec le Secrétariat).

## VI. TROISIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL

16. Conformément à la demande du Groupe de travail lors de sa deuxième réunion, avec l'appui de la Secrétaire exécutive et sous la supervision du Bureau de la Conférence des Parties, nous élaborerons un premier projet de cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, en prenant compte des résultats de la deuxième réunion du Groupe de travail, des processus de consultation en cours et de la réunion d'un groupe spécial d'experts techniques sur l'information de séquençage numérique, ainsi que de la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application.

17. La troisième réunion du Groupe de travail sera maintenue au plus tôt neuf semaines après la clôture de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application. Ceci laissera trois semaines pour la rédaction, la révision et la traduction du premier projet, puis six semaines pour l'examen par les Parties. Idéalement, nous accorderons plus de temps si cela est possible. Nous travaillons avec le Bureau de la Conférence des Parties, le Secrétariat et le pays hôte pour établir une date le plus rapidement possible.

18. Il est important de garder à l'esprit que le mandat que nous avons reçu de la part du Groupe de travail lors de sa deuxième réunion pour la rédaction du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 nous a conduits à examiner trois sources (les résultats de la deuxième réunion du Groupe de travail, de la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application). Nous sommes conscients qu'il existe un certain nombre d'autres processus dans lesquels de précieuses contributions sont formulées. Nous vous encourageons à envoyer ces contributions au Secrétariat afin que celles-ci puissent être publiées sur la page concernant les soumissions de l'après-2020<sup>1</sup> pour assurer que les Parties aient pris connaissance de ces dernières et de les prendre en compte, si elles le souhaitent. Il est également important de souligner que lors de la rédaction du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, nous intégrons de nombreuses contributions et il est, pour la plupart des cas, pas possible de refléter mot par mot les contributions reçues des différentes soumissions.

19. Nous mettrons à disposition le premier projet de cadre de la biodiversité six semaines avant la troisième réunion du Groupe de travail dans toutes les langues officielles des Nations unies et proposerons des séminaires pour les différents fuseaux horaires, comme nous l'avons fait pour l'avant-projet.

20. En ce qui concerne l'organisation de la troisième réunion du Groupe de travail, nous espérons que les Parties entreprendront, à cette réunion, des négociations approfondies et fondées sur des textes pour nous permettre de préparer un deuxième projet. Cela pourra se traduire par la convocation de plus de séances plénières que lors de la deuxième réunion du Groupe de travail et une utilisation plus ciblée des groupes de contact. Nous vous transmettrons plus d'informations à ce sujet plus tard.

14 mai 2020

---

<sup>1</sup> <https://www.cbd.int/conferences/post2020/submissions-zero-draft>